

<https://plandecuques.fr/plan-canicule>



Plan Canicule

- Mairie - Les services municipaux - CCAS Action sociale -



Date de mise en ligne : dimanche 22 mai 2016

Copyright © Ville de Plan de Cuques - Tous droits réservés

En prévision de l'été 2018, et en cas de déclenchement du Plan Canicule par le Préfet, des mesures doivent être mises en place.



Comme les années précédentes, le CCAS constitue un registre nominatif et confidentiel pour les personnes âgées de plus de 65 ans, et pour les personnes handicapées.

En prévision de l'été 2018, nous vous conseillons de vous faire recenser sur ce registre.

Ce recensement volontaire aura pour but, en cas d'alerte canicule, et sur instruction de Monsieur le Préfet, de vous contacter en cas d'urgence et de vous apporter notre soutien. Ces mesures mises en place vous permettront d'aborder les grosses chaleurs en toute sérénité.

Si vous le souhaitez, **vous pouvez figurer sur ce registre en remplissant la demande d'inscription, disponible au CCAS.**

Renseignement complémentaire :
CCAS : 04 91 10 42 00